



# FÉDÉRATION DE LA RÉGION AUVERGNE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT

(membre de France Nature Environnement)

Téléphone: 04 73 61 47 49

e-mail : [asso.frane@wanadoo.fr](mailto:asso.frane@wanadoo.fr)

Site web : [www.frane-auvergne-environnement.fr](http://www.frane-auvergne-environnement.fr)

1 bis, rue Frédéric Brunmurol

63122 CEYRAT

N° SIRET : 325 7422 104 000 38

## ENQUÊTE PUBLIQUE SAGE ALLIER AVAL

### Observations

La présente participation concerne la rivière et sa nappe d'accompagnement. Il y a urgence à restaurer ce système et à prendre des dispositions pour ne pas compromettre sa restauration.

#### UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE RESTAURER LA DYNAMIQUE FLUVIALE

Le SAGE entreprend de mettre fin à une gestion catastrophique du cours d'eau qui a duré un demi-siècle. Il accorde à la rivière un espace de mobilité de 180 km<sup>2</sup>, à première vue très vaste.

C'est un aspect positif du SAGE d'avoir rendu des espaces agricoles voire des infrastructures secondaires à l'érosion latérale du cours d'eau.

Il faudrait toutefois introduire dans le SAGE l'éventualité d'un élargissement de cet espace lorsque le cours d'eau en aura atteint les limites car il entraîne en permanence les alluvions vers l'aval et il aura encore besoin d'alluvions pour soutenir durablement sa ligne d'eau ; ce qui est un objectif essentiel du SAGE.

Dans la perspective, même lointaine, d'élargir l'espace de mobilité, **le SAGE devrait dès à présent interdire la densification des constructions ou infrastructures lourdes sur l'espace de mobilité maximal**. Cet espace doit comprendre les franges de terrasses anciennes que la rivière ronge épisodiquement pour modérer son incision.

La prévention des occupations du sol serait aussi nécessaire sur toutes les surfaces situées au-dessus de la nappe d'accompagnement parce que ces occupations entraînent inéluctablement des pollutions en surface et un risque de contamination de l'eau sous-jacente.

La délimitation d'emprise de la nappe est variable. Depuis la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la ligne d'eau s'est abaissée d'une manière conséquente dont on peut se faire une idée au regard de la chute d'eau au radier du Pont Regemortes à Moulins. Cette baisse de ligne d'eau généralisée sur tout le cours a entraîné un rétrécissement en largeur de la nappe. La délimitation récente de cette dernière (en 2008) est rétrécie par rapport à celles faites précédemment non seulement du fait de l'incision du cours d'eau mais encore parce que cette nouvelle délimitation s'est faite en basses eaux.

L'étude de 1975, sur le tronçon fluvial en amont de Moulins, comporte de nombreuses cartes au 1/50 000 montrant clairement l'emprise de nappe en hautes et basses eaux ainsi que l'épaisseur des alluvions mouillées. **Ce sont ces études réalisées en 1975 (et 1985 pour le Nord de Moulins) qui devraient servir de références pour fixer les objectifs de protection-restauration de la nappe et non celle de l'état dégradé.**

## UNE INSUFFISANCE DE DISPOSITIONS POUR PERMETTRE LA RESTAURATION DE LA MOBILITÉ ET LE RELEVAGE DE LA LIGNE D'EAU

Le SAGE manque de dispositions pour surmonter les principaux obstacles à la mobilité fluviale. Ces obstacles sont les ponts, tel qu'on peut le constater sur les cartes de l'espace de mobilité, et les anciennes carrières qui bordent la rivière sur une grande partie de son cours.

En ce qui concerne les ponts, le SAGE devrait évoquer la nécessité de les adapter, à échéance plus ou moins lointaine, pour qu'ils n'entraînent plus de contrainte au déplacement du cours d'eau.

En ce qui concerne les carrières, le seul moyen permettant de les restituer dans l'espace de mobilité est de les combler. A cet effet les matériaux encore disponibles, en qualité et quantité suffisante, se trouvent dans les terrasses d'alluvions anciennes.

**Or, le SAGE n'apporte aucune protection de ces alluvions anciennes à l'encontre des occupations de sols, notamment l'extraction à destination du BTP, qui les rendraient indisponibles.**

## DES AMÉLIORATIONS DE CONNAISSANCE À APPORTER SUR L'ÉTAT DES LIEUX

Le SAGE devra mesurer :

- Le volume moyen d'alluvions emporté chaque année vers la Loire, au cours de la période postglaciaire.
- Le volume extrait par les carrières depuis la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle ; y compris les volumes extraits en eau courante et ceux extraits pour des opérations de curage.
- Le soutien d'étiage apporté à la rivière par sa nappe alluviale.
- L'abaissement de la ligne d'eau entre la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et aujourd'hui.
- Le relevage de ligne d'eau dû aux lâchures de Naussac. Ce relevage est loin de compenser l'abaissement dû aux extractions et enrochements de berges.

La pose de piézomètres en plusieurs points du cours est nécessaire.

## UN ESPACE DE MOBILITÉ A COMPLETER

La délimitation de l'espace de mobilité découle d'un compromis plus ou moins bon pour obtenir l'acceptation quasi unanime de la CLE. Toutefois cette délimitation est à compléter aux confluents de la Dore et de la Sioule où l'espace de mobilité est commun à l'Allier et à son affluent. L'espace à retenir devrait être celui du cours d'eau le plus puissant.

## UN FINANCEMENT PEU AMBITIEUX POUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE (PAGD)

Qu'on ne vienne pas nous dire que le coût du PAGD est trop élevé et que les collectivités n'arriveront pas à financer la part qui leur revient.

Les collectivités ne manquent pas d'argent pour financer à des coûts bien plus élevés des aménagements qui ne répondent plus aux besoins du siècle présent et qui souvent portent atteinte à la géomorphologie des milieux aquifères et à la qualité de l'eau qu'ils procurent.